

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 401

présenté par

Mme Mazetier, M. Arnaud Leroy, M. Premat et M. Cherki

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 70, insérer les deux alinéas suivants :

« 5° Deux bâtonniers ou anciens bâtonniers, nommés sur proposition du Conseil national des barreaux.

« Les représentants mentionnés au 5° exercent leur activité à titre bénévole»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.